

VILLE DE RIORGES

N° 4_3

OBJET :

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

PROGRAMME 2018

MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 23 mars 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 23 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Guy CONSTANT, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Eric MICHAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Alain ASTIER, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, Andrée RICCETTI, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses :

Secrétaire élu pour la durée de la session : Isabelle BERTHELOT

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Eric MICHAUD	Roland DEVIS
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Martine SCHMÜCK
Nabih NEJJAR	Bernard JAYOL
Stéphane JEVAUDAN	Thierry ROLLET
Alain ASTIER	Pierre BARNET
Blandine LATHUILIERE	Isabelle BERTHELOT
Valérie MACHON	Pascale THORAL
Elodie PINSARD-BARROCAL	Chantal LACOUR
Andrée RICCETTI	Suzanne LACOTE
Patrice RIVOIRE	Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
PROGRAMME 2018
MAITRISE D'OUVRAGE DU SIEL**

Alain CHAUDAGNE, adjoint, délégué à la défense et à l'accessibilité, expose à l'assemblée :

"Il y a lieu d'envisager des travaux de réfection de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire (liste des voiries concernées ci-jointe).

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son comité et son bureau, le Syndicat intercommunal d'énergies de la Loire (SIEL) peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le conseil départemental de la Loire, le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Après avoir approuvé par délibération du 13 novembre 2014, la mise en place de l'étude relative au Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SIEL, la commune a décidé de mener une opération d'investissements.

Des travaux de modernisation et d'amélioration des performances énergétiques seront réalisés en remplaçant des points lumineux équipés de sources énergivores.

Il est proposé de réaliser ce programme au cours de cette année 2018 selon la liste jointe.

Financement

Le coût total du projet peut être estimé comme suit :

Détail des travaux	Montant HT des travaux	%	Participation de la commune
Rénovation éclairage public programme 2018	97 093 €	98 %	95 151 €
		Total HT	95 151 €

D'autres opérations pourront être proposées après la réalisation du bilan financier.

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12."

.../...

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'éclairage public dans le cadre du "programme éclairage public 2018" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis au maire pour information avant exécution ;
2. approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté ;
3. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits nécessaires pour la contribution, ouverts au budget, compte 2041582 ;
4. décide d'amortir ce fonds de concours en quinze années par une dépense de fonctionnement à l'article 6811 et une recette d'investissement à l'article 28041582 ;
5. autorise le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 26 mars 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018

Travaux d'éclairage public – Programme 2018

Liste des voies

Arago	Impasse François Arago
Berthaud	Rue Henri Berthaud
Branly	Rue Branly
Foch	Rue du Maréchal Foch
Forge	Rue Paul Forge
Griffon	Rue Marcelle Griffon
Iffländer	Rue Albrecht Iffländer
Jacquard	Rue Joseph Marie Jacquard
Lavoisier	Rue Antoine Laurent Lavoisier
Michel	Rue Louise Michel
Rondet	Rue Michel Rondet

Soit un total de 122 luminaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20180322-4_3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2018

Affichage : 23/03/2018